

Chénelette fait partie de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien regroupant 34 Communes.

La Mairie :

- Le secrétariat est ouvert au public le Jeudi de 10h à 12h et le Vendredi de 16h30 à 18h30. L'accueil téléphonique est ouvert le mardi de 9h à 12h et de 13h à 15h.
Tel: 04 74 03 62 01 Fax: 04 74 03 13 18

E-mail: mairie@chenelette.fr

- Permanence du Maire ou d'un Adjoint le vendredi de 17h30 à 19h00
- Le conseil municipal est composé de :Madame Bernadette BLEIN , Maire, 2 Adjoints et 7 conseillers -
- Le personnel municipal : Une secrétaire, une ATSEM (Assistante Technique Spécialisée des Ecoles Maternelles), un Agent de Services.

L'Ecole Primaire :

- 200 Route de Lamure 69430 Chenelette

Tél: 04 74 03 75 75

- L'école Publique de Chenelette accueille les enfants de la maternelle au CM2. L'effectif est partagé en 2 classes: les maternelles et CP d'une part et les CE-CM d'autre part.
- La garderie périscolaire, le service de restauration scolaire et les temps d'activités périscolaires sont gérés par la municipalité:
nouveaux horaires depuis septembre 2018 =La garderie est ouverte de 7h30 à 8h35 le

matin et de 16h30 à 18h30 le soir

- La commune a choisi de ne pas reconduire les Temps d'Activités Scolaires à partir de la rentrée 2017 /2018, le temps scolaire est donc organisé sur 4 jours.